

Date de convocation : 21 mars 2024



MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 13

Étaient présents : M. BRIDIER Bernard, M. FATACCIOLI Loïc, M. FOURNIER Luc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme JEANJEAN Régine, M. JOSEPH Xavier, Mme MAZURE Danielle, Mme MAYEN Claudine, Mme PEYRARD Corinne, M. REVERSAT Jean, M. TALTAVULL Emmanuel.

Procuration :

Mme NADAL Karine (Corinne PEYRARD), M. MARTINEZ Lionel (Xavier JOSEPH).

Absents excusés : Mme BLANCHARD Sandrine, M. DRUT Nicolas, M. FUMANAL André, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Avenant 3 à la convention de mise à disposition de services descendante entre la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et la commune de Boisseron

Rapporteur : Mme Corinne Peyrard, 3ème adjointe au maire

Madame Peyrard indique qu'il est rendu nécessaire de signer un avenant 3 afin de déterminer les données suivantes :

- Article 1 ajustement des agents mutualisés 2023
- Article 2 prévision des agents mutualisés 2024
- Article 3 grille de référence des coûts 2024
- Article 4 échancier des remboursements 2024

Et d'ajouter l'article suivant :

- Article 5 principe de comptabilisation des heures

Madame Peyrard précise que la convention est annexée à la présente note

L'assemblée à délibérer à l'unanimité pour :

- Autoriser M le Maire à signer la présente convention avec la communauté d'Agglomération Lunel Agglo, représentée M Pierre Soujol

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présentes

Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Corinne Peyrard

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 034-213400336-20240325-202414-DE